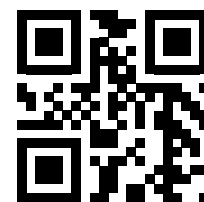


Mode d'emploi



3DWS/4DWS Three Phase Duplex Control Panel



Bell & Gossett
a xylem brand

Table des matières

1	Introduction et sécurité.....	2
1.1	Introduction.....	2
1.1.1	But de ce manuel.....	2
1.2	Sécurité.....	2
1.3	Terminologie et symboles de sécurité.....	2
1.4	Sécurité environnementale.....	3
1.5	Directives pour le recyclage.....	4
1.6	Sécurité de l'utilisateur.....	4
2	Transport et entreposage	6
2.1	Examiner la livraison.....	6
2.1.1	Examiner le paquet.....	6
2.1.2	Examiner l'unité.....	6
2.2	Directives de transport.....	6
2.3	Directives pour l'entreposage.....	6
3	Description du produit	8
3.1	Panneau de commande duplex de la série 3DWS/4DWS.....	8
3.2	Montage du boîtier : classé type 4X.....	8
4	Installation	9
4.1	Installation du panneau :.....	9
4.2	Contacts secs de surveillance à distance :.....	9
5	Fonctionnement.....	10
5.1	Séquence de fonctionnement :.....	10
6	Dépannage.....	11
7	Garantie.....	12
7.1	Garantie limitée au consommateur.....	12
7.2	Garantie pour utilisation commerciale.....	13

1 Introduction et sécurité

1.1 Introduction

1.1.1 But de ce manuel

Le but de ce manuel est de fournir l'information nécessaire pour ce qui suit :

- Installation
- Fonctionnement
- Entretien



AVERTISSEMENT:

Lire attentivement le manuel d'instructions pour éviter les risques de blessure corporelle grave ou de dommage matériel et pour garantir une utilisation sûre et un bon entretien de ce produit.

AVIS:

Conserver ce manuel pour référence ultérieure et le garder à portée de l'endroit où se trouve l'unité. Les informations contenues dans le présent manuel sont destinées à aider le personnel en fournissant des informations sur les caractéristiques du matériel acheté. Il ne dispense pas l'utilisateur de la responsabilité de se conformer aux codes et règlements locaux ainsi que de l'utilisation de pratiques acceptées dans l'installation, l'utilisation et l'entretien de ce matériel. De plus amples informations concernant l'installation, l'utilisation et l'entretien de votre contrôleur de pompe TechnoForce e-MTV se trouvent dans la section Entretien des modes d'emploi (ME) de l'équipement connexe, avec une liste des manuels pertinents. Le matériel ne peut fonctionner correctement sans des soins appropriés. Pour maintenir ce matériel à une efficacité supérieure, suivre les procédures d'installation et d'entretien recommandées décrites dans ce manuel.

1.2 Sécurité



AVERTISSEMENT:

- L'opérateur doit connaître les consignes de sécurité pour éviter toute blessure.
 - Opération, l'installation ou l'entretien de cette unité de manière qui n'est pas couverte dans ce manuel pourrait entraîner la mort, de graves blessures corporelles ou des dommages à l'équipement. Cela comprend toute modification apportée à l'équipement ou utilisation de pièces non fournies par Xylem. En cas de questions concernant l'usage prévu de l'équipement, communiquer avec un représentant Xylem avant de faire quoi que ce soit.
 - Ne pas changer l'usage prévu sans l'autorisation d'un représentant autorisé de Xylem.
-



MISE EN GARDE:

Il faut observer les instructions que ce manuel contient. Le défaut de le faire peut entraîner des dommages matériels, des blessures physiques ou des retards.

1.3 Terminologie et symboles de sécurité

À propos des messages de sécurité

Il est très important de lire, de comprendre et de suivre attentivement les messages et les règlements de sécurité avant de manipuler le produit. Ils sont publiés afin de contribuer à la prévention de ces risques :

- Accidents corporels et problèmes de santé
- Dommages affectant le produit ou son milieu environnant
- Défaillance du produit

Niveaux de risque

Niveau de risque	Signification
 DANGER:	Une situation dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, entraînerait des blessures graves, voire la mort.
 AVERTISSEMENT:	Une situation dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, pourrait entraîner des blessures graves, voire la mort.
 MISE EN GARDE:	Une situation dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, pourrait entraîner des blessures mineures ou modérées.
AVIS:	Les consignes sont utilisées lorsqu'il existe un risque de dommages ou de diminution du rendement au niveau de l'équipement, mais pas de risque de blessures corporelles.

Symboles spéciaux

Certaines catégories de dangers sont pourvues de symboles spécifiques, tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

Risque électrique	Risque lié aux champs magnétiques
 Danger électrique:	 MISE EN GARDE:

1.4 Sécurité environnementale

L'aire de travail

Toujours maintenir la station propre afin d'éviter et/ou de découvrir les émissions.

Règlement en matière de déchets et d'émissions

Respecter ces réglementations de sécurité concernant les déchets et les émissions :

- Éliminer de manière appropriée tous les déchets.
- Traiter et jeter le liquide traité conformément aux règlements en vigueur sur l'environnement.
- Nettoyer tous les déversements conformément aux procédures sur la sécurité et l'environnement.
- Rapporter toutes les émissions environnementales aux autorités appropriées.

Installation électrique

Consulter votre service électrique local à propos des exigences en matière de recyclage d'installation électrique.

1.5 Directives pour le recyclage

Toujours respecter les lois et règlements locaux en matière de recyclage.

1.6 Sécurité de l'utilisateur

Règles de sécurité générales

Les règles de sécurité suivantes s'appliquent :

- Garder la zone de travail propre en tout temps.
- Prêter attention aux risques que présentent les gaz et vapeurs dans la zone de travail.
- Éviter tous les risques électriques. Porter attention aux risques de choc électrique ou aux dangers d'arc électrique.
- Toujours garder à l'esprit les risques de noyade, d'accidents électriques et brûlures.

Équipement de sécurité

Utiliser un équipement de sécurité conforme aux règlements de la société. Utiliser l'équipement de sécurité suivant dans la zone de travail :

- Casque
- Lunettes de sécurité
- Chaussures de protection
- Gants de protection
- Masque à gaz
- Protecteurs d'oreilles
- Trousse de premiers soins
- Dispositifs de sécurité

AVIS:

Ne jamais utiliser une unité à moins que les dispositifs de sécurité soient installés. Consulter également les informations spécifiques sur les dispositifs de sécurité dans les autres chapitres de ce manuel.

Connexions électriques

Les connexions électriques doivent être exécutées par des électriciens certifiés conformément à tous les règlements internationaux, nationaux, fédéraux et locaux. Pour obtenir de plus amples informations sur ces exigences, consulter les sections traitant spécifiquement des connexions électriques.

Précautions pendant les travaux

Respecter les consignes de sécurité suivantes lorsque vous travaillez avec le produit ou lorsque vous êtes en contact avec ce dernier :

- Ne jamais travailler seul.
- Toujours porter des vêtements et des gants de protection.
- Se tenir à l'écart des charges suspendues.
- Toujours soulever le produit par son dispositif de levage.
- Faire attention au risque de démarrage soudain si le produit est utilisé avec une commande de niveau automatique.
- Faire attention à la saccade au démarrage, celle-ci peut être puissante.
- Après le démontage de la pompe, rincer chaque composant avec de l'eau.
- Ne pas dépasser la pression maximale de service de la pompe.
- Ne pas ouvrir d'évent ou de vanne de purge et ne retirer aucun des bouchons lorsque le système est sous pression. Vérifier que la pompe est isolée du reste du système et que la pression a été relâchée avant de démonter la pompe, de retirer les bouchons ou de désaccoupler la tuyauterie.
- Ne jamais utiliser une pompe si la protection d'accouplement n'est pas adéquatement installée.

Laver la peau et les yeux

Si des produits chimiques ou des liquides dangereux sont entrés en contact avec vos yeux ou votre peau, procéder comme suit :

Si vous devez laver...	Alors...
Vos yeux	• Écartez vos paupières avec vos doigts. • Rincez vos yeux avec un bassin oculaire ou à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. • Consulter un médecin.
Votre peau	1. Retirez les vêtements contaminés. 2. Laver la peau à l'eau et au savon pendant au moins une minute. 3. Consultez un médecin, au besoin.

2 Transport et entreposage

2.1 Examiner la livraison

2.1.1 Examiner le paquet

1. À la livraison, examiner si le paquet a été endommagé ou s'il manque des articles.
2. Noter tout article endommagé ou manquant sur le reçu et la facture de transport.
3. En cas de problèmes, soumettre une demande auprès de la société de transport.
Si le produit a été ramassé chez un distributeur, lui présenter directement la demande d'indemnisation.

2.1.2 Examiner l'unité

1. Retirer les matériaux d'emballage du produit.
Jeter les matériaux d'emballage conformément aux règlements locaux.
2. Inspecter le produit afin de déterminer si des pièces ont été endommagées ou s'il en manque.
3. Le cas échéant, détacher l'article en enlevant toutes vis, tous boulons ou toutes sangles.
Faire attention aux clous et aux sangles.
4. Contacter un représentant commercial en cas de problème.

2.2 Directives de transport

Méthodes de levage



AVERTISSEMENT:

- Les unités assemblées et leurs composants sont lourds. Le défaut de soulever et soutenir adéquatement cet équipement peut se terminer par de grave blessure ou un dommage à l'équipement. Soulever l'équipement seulement aux points de levage identifiés spécifiquement. Les dispositifs de levage comme les œilletons, élingues et palonniers doivent sélectionnés, utilisés et avoir la capacité prévue pour la totalité de la charge à lever.
- Risque d'écrasement. L'unité et les composants peuvent être lourds. Employer des méthodes de levage appropriées et porter des chaussures à embout d'acier en tout temps.



MISE EN GARDE:

Des précautions doivent être prises pour éviter tout dommage en raison d'une chute ou de secousses lors du déplacement du contrôleur. Les dommages causés lors du transport doivent être portés à l'attention du transporteur dès réception.

2.3 Directives pour l'entreposage

Lieu d'entreposage

Le produit doit être entreposé dans un lieu couvert et sec, protégé contre le froid extrême, la chaleur, la saleté et les vibrations.

AVIS:

Protéger le produit contre l'humidité, les sources de chaleur et les dommages mécaniques. Ne pas déposer des objets lourds sur les produits emballés.

Entreposage à long terme

Si le contrôleur doit être entreposé plus de six (6) mois, il faut tenir compte de ce qui suit :

- Entreposer dans un lieu couvert et sec.
- Entreposer l'unité à l'abri de la chaleur, de la saleté et des vibrations.
- L'entreposage recommandé comprend notamment une bâche par-dessus l'unité.

Un entreposage prolongé des EFV peut nécessiter une attention particulière avant la mise en service. Vous reporter au manuel d'installation et d'utilisation du fabricant pour de plus amples informations.

3 Description du produit

3.1 Panneau de commande duplex de la série 3DWS/4DWS

Les panneaux de commande duplex de la série 3DWS/4DWS contrôleront deux pompes dans les applications d'égout, d'eaux usées et d'assèchement. Tous les panneaux sont homologués UL pour les États-Unis et le Canada et sont couverts par une garantie de cinq ans.

Modèle	Plage d'ampères
SDD17015	(7,0-15,0 A)
SDD11522	(15,0-22,0 A)
SDD12228	(22,0-28,0 A)

3.2 Montage du boîtier : classé type 4X

Supports de montage

Un support de montage et un ensemble de vis sont fournis avec les boîtiers haut de gamme. Pour assembler, retourner le boîtier sur une surface plane, placer le support de montage sur le bossage carré horizontalement ou verticalement et le fixer avec les vis d'entraînement à tête cruciforme fraisées 1/4 po-20 x 0,5 en inox, ou verticalement avec les supports de montage dans n'importe quelle configuration, en utilisant une technique de fixation acceptable.

Couvercles/Portes

Les couvercles/portes ont un joint pré-assemblé pour se coller contre la base.

AVIS:

Le panneau de commande ne doit pas être monté dans un endroit susceptible d'être submergé.

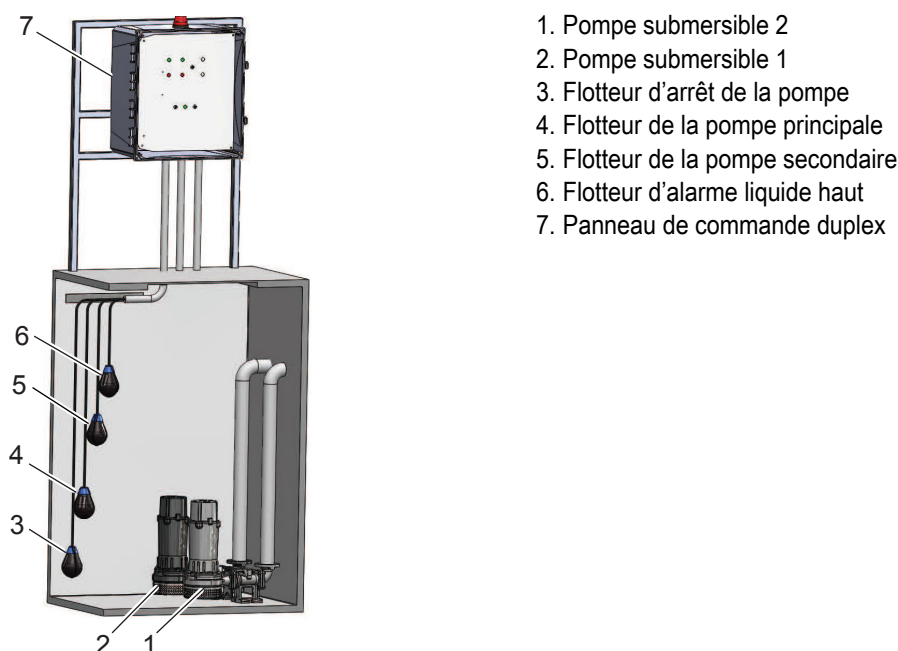
4 Installation

4.1 Installation du panneau :

1. Attention : pour maintenir la classification de type 4X, effectuer tous les raccordements de câblage avec des serre-câbles étanches ou des raccordements de conduit.
2. Panneaux monophasés : transformateur de câble pour la tension entrante selon les instructions fixées au transformateur.
3. Régler les protecteurs de moteur sur l'ampérage des moteurs.
4. Faire passer les câbles de la pompe et les câbles des flotteurs dans le conduit. Effectuer les connexions comme indiqué sur le schéma de câblage.
5. Faire passer le conducteur de la ligne d'alimentation dans le conduit, câbler aux bornes selon le schéma ci-joint.
6. La protection du circuit de dérivation doit être fournie par l'installateur.
7. Les disjoncteurs du panneau sont expédiés en position fermée.
8. S'assurer que les flotteurs sont correctement montés aux bons niveaux.

AVIS:

Les flotteurs doivent pouvoir bouger librement sans se toucher ni toucher un autre équipement.



1. Pompe submersible 2
2. Pompe submersible 1
3. Flotteur d'arrêt de la pompe
4. Flotteur de la pompe principale
5. Flotteur de la pompe secondaire
6. Flotteur d'alarme liquide haut
7. Panneau de commande duplex

Figure 1: Installation typique du panneau de commande duplex de la série 3DWS/4DWS

4.2 Contacts secs de surveillance à distance :

Contacts secs normalement ouverts en cas de niveau élevé, de fonctionnement de la pompe 1, de fonctionnement de la pompe 2, de défaut de la pompe 1 et de défaut de la pompe 2.

AVIS:

Se reporter au schéma de câblage pour le bon raccordement.

5 Fonctionnement

5.1 Séquence de fonctionnement :

1. Lorsque le contact à flotteur « Stop » et « Lead » se ferme, la pompe 1 s'allume et le voyant de fonctionnement de la pompe 1 s'allume. La pompe 1 restera opérationnelle jusqu'à ce que le flotteur « Stop » s'ouvre.
2. La prochaine fois que les flotteurs « Stop » et « Lead » seront fermés, le circuit d'alternance automatique de la pompe mettra la pompe 2 sous tension et le voyant de fonctionnement de la pompe 2 s'allumera. La pompe 2 restera opérationnelle jusqu'à ce que le flotteur « Stop » s'ouvre.
3. Si le niveau de fluide continue d'augmenter après que la première pompe a été mise sous tension, le flotteur « déphasé » se ferme. Une fois le flotteur « déphasé » fermé, la deuxième pompe s'allumera. Les deux pompes resteront opérationnelles jusqu'à ce que le flotteur « Stop » s'ouvre.
4. Si le niveau continue d'augmenter, le flotteur « Élevé » déclenchera l'alarme. Ceci allumera le voyant visible à 360 degrés et fera retentir un avertisseur sonore de 85 décibels à 10 pieds.

6 Dépannage

Attention : avant de vérifier les connexions électriques dans le panneau de commande ou de tenter de remplacer des composants, couper tous les circuits de dérivation fournissant l'alimentation au panneau de commande principal.

Circuit d'alarme :

Pour tester le voyant d'alarme et l'avertisseur sonore, appuyer sur le bouton « Test » sur le panneau avant. Si l'ampoule ou l'avertisseur ne fonctionne pas, remplacer l'ampoule ou l'avertisseur par le même type.

Carte de commande et fusible :

Si le voyant « Mise sous tension » ne s'allume pas sur le panneau avant, vérifier la tension aux bornes TS1-1 et TS1-2 avec un voltmètre. La tension doit être de 120 V CA. Si une tension est présente, vérifier le fusible dans la boîte à fusibles. Si le fusible est grillé, remplacer le fusible par un autre du même type. Les contacts secs sont prévus pour 120 V CA ou 24 V CC, 1 A max.

Flotteurs :

La carte de commande comporte des voyants d'état de flotteur individuels qui s'allument lorsque les flotteurs sont en position fermée. Vérifier que les flotteurs ne sont pas enchevêtrés et que l'amplitude de mouvement est complète. Remplacer les flotteurs endommagés.

7 Garantie

7.1 Garantie limitée au consommateur

Garantie. Concernant les biens vendus à des fins personnelles, familiales ou domestiques, le vendeur garantit que les biens vendus ci-dessous (sauf les membranes, joints d'étanchéités, joints, matériaux en élastomère, revêtements et autres « pièces d'usure » ou consommables, ces derniers n'étant pas garantis sauf indication contraire sur le devis ou formulaire de vente) seront exempts de tout défaut de matériau et de fabrication pendant une période d'un (1) an à compter de la date d'installation ou de deux (2) ans à compter du code dateur du produit, selon la première éventualité, à moins qu'une période plus longue n'ait été indiquée sur la documentation du produit (la « Garantie »).

Sauf mention contraire dans les lois, le vendeur, à son choix et sans frais pour l'acheteur, réparera ou remplacera tout produit défectueux en vertu de la garantie pour autant que l'acheteur donne un avis écrit au vendeur de toutes déficiences matérielles ou de main-d'œuvre dans les dix (10) jours de la première occurrence d'un défaut ou non-conformité. Au titre de l'option de réparation ou de remplacement, le vendeur n'est pas tenu de retirer ou de payer pour faire retirer le produit défectueux ou d'installer ou de payer pour faire installer le produit réparé ou remplacé, et l'acheteur est responsable de tous les autres coûts, notamment les coûts des services, les frais d'expédition et les dépenses. La méthode ou le moyen de réparation ou de remplacement est à l'entière discrétion du vendeur. Le non-respect par l'acheteur des directives de réparation ou de remplacement du vendeur met fin aux obligations du vendeur en vertu de la présente garantie et annule la présente garantie. Toutes pièces réparées ou remplacées en vertu de la garantie sont garanties uniquement pour la durée restante de la garantie sur les pièces qui ont été réparées ou remplacées.

Le vendeur n'a aucune obligation de garantie envers l'acheteur pour les produits ou les pièces des produits qui : (a) ont été réparés par des tiers autres que le vendeur ou sans l'approbation écrite du vendeur; (b) ont fait l'objet d'une mauvaise utilisation, d'une mauvaise application, d'une négligence, d'une modification, d'un accident ou d'un dommage physique; (c) ont été utilisés de manière contraire aux instructions d'installation, d'utilisation et d'entretien du vendeur; (d) ont été endommagés par une usure normale, de la corrosion ou des produits chimiques; (e) ont été endommagés par des conditions anormales, des vibrations, une amorce inadéquate ou une utilisation sans débit; (f) ont été endommagés par un bloc d'alimentation défectueux ou une mauvaise protection électrique; ou (g) ont été endommagés par l'utilisation d'un équipement auxiliaire non vendu ni approuvé par le vendeur. Dans le cas des produits non fabriqués par le vendeur, ce dernier n'offre aucune garantie; toutefois, le vendeur va accorder la garantie à l'acheteur reçue du fournisseur de ces produits.

LA GARANTIE PRÉCÉDENTE VIENT REMPLACER TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS, ENTRE AUTRES, CELLES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN EMPLOI PARTICULIER, SONT LIMITÉES À UN (1) AN À COMPTER DE LA DATE D'INSTALLATION, OU DEUX (2) ANS À COMPTER DU CODE DATEUR DU PRODUIT, SELON LA PREMIÈRE OCCURRENCE. SAUF DANS LA MESURE OÙ LA LOI L'EXIGE, LE SEUL RECOURS DE L'ACHETEUR ET L'OBLIGATION GLOBALE DU VENDEUR EN CAS DE VIOLATION DE L'UNE DES GARANTIES QUI PRÉCÈDE SE LIMITENT À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DU PRODUIT ET DANS TOUS LES CAS SE LIMITENT AU MONTANT PAYÉ PAR L'ACHETEUR POUR LE PRODUIT DÉFECTUEUX. EN AUCUN CAS, LE VENDEUR NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUTE AUTRE FORME DE DOMMAGE, QU'IL SOIT DIRECT, INDIRECT, LIQUIDÉ, ACCIDENTEL, CONSÉCUTIF, PUNITIF, EXEMPLAIRE OU SPÉCIAL, NOTAMMENT UNE PERTE DE PROFIT, UNE PERTE D'ÉCONOMIES OU DE RECETTES PRÉVUES, UNE PERTE DE REVENU, UNE PERTE PROVENANT D'UNE ENTREPRISE, UNE PERTE DE PRODUCTION, UNE PERTE D'OPPORTUNITÉ OU UNE PERTE DE RÉPUTATION.

Certains états ne permettent pas les limites de durée d'une garantie implicite, la limite ci-dessus peut ne pas vous concerner. Certains états ne permettent pas une exclusion ou une limite de dommages accidentels ou consécutifs, ainsi les exclusions ci-dessus peuvent ne pas vous concerner. La présente garantie vous accorde des droits légaux spécifiques et il se peut que vous ayez d'autres droits qui peuvent varier d'une province à une autre.

Pour soumettre une réclamation en vertu de la garantie, veuillez contacter d'abord le détaillant auprès de qui vous avez acheté le produit ou appeler le (+1) 847 966-3700 pour connaître le nom et l'adresse du détaillant le plus proche offrant un service de garantie.

7.2 Garantie pour utilisation commerciale

Garantie. Concernant les biens vendus aux acheteurs commerciaux, le vendeur garantit que les biens vendus ci-dessous (sauf les membranes, joints d'étanchéités, joints, matériaux en élastomère, revêtements et autres « pièces d'usure » ou consommables, qui ne sont pas garantis, sauf indication contraire dans le devis ou formulaire de vente) seront (i) intégrés selon les spécifications indiquées dans le devis ou le formulaire de vente, si ces dernières font partie intégrante de cette entente, et (ii) seront exempts de tout défaut matériel et de fabrication pendant une période d'un (1) an à compter de la date d'installation ou de deux (2) ans à compter de la date de fabrication, selon la première éventualité, à moins qu'une période plus longue ne soit spécifiée dans la documentation du produit (la « Garantie »).

Sauf mention contraire dans les lois, le vendeur, à son choix et sans frais pour l'acheteur, réparera ou remplacera tout produit défectueux en vertu de la garantie pour autant que l'acheteur donne un avis écrit au vendeur de toutes déficiences matérielles ou de main-d'œuvre dans les dix (10) jours de la première occurrence d'un défaut ou non-conformité. Au titre de l'option de réparation ou de remplacement, le vendeur n'est pas tenu de retirer ou de payer pour faire retirer le produit défectueux ou d'installer ou de payer pour faire installer le produit réparé ou remplacé, et l'acheteur est responsable de tous les autres coûts, notamment les coûts des services, les frais d'expédition et les dépenses. La méthode ou le moyen de réparation ou de remplacement est à l'entière discrétion du vendeur. Le non-respect par l'acheteur des directives de réparation ou de remplacement du vendeur met fin aux obligations du vendeur en vertu de la présente garantie et annule la garantie. Toutes pièces réparées ou remplacées en vertu de la garantie sont garanties uniquement pour la durée restante de la garantie sur les pièces qui ont été réparées ou remplacées. Le vendeur n'a aucune obligation de garantie envers l'acheteur pour les produits ou les pièces des produits qui : (a) ont été réparés par des tiers autres que le vendeur ou sans l'approbation écrite du vendeur; (b) ont fait l'objet d'une mauvaise utilisation, d'une mauvaise application, d'une négligence, d'une modification, d'un accident ou d'un dommage physique; (c) ont été utilisés de manière contraire aux instructions d'installation, d'utilisation et d'entretien du vendeur; (d) ont été endommagés par une usure normale, de la corrosion ou des produits chimiques; (e) ont été endommagés par des conditions anormales, des vibrations, une amorce inadéquate ou une utilisation sans débit; (f) ont été endommagés par un bloc d'alimentation défectueux ou une mauvaise protection électrique; ou (g) ont été endommagés par l'utilisation d'un équipement auxiliaire non vendu ni approuvé par le vendeur. Dans le cas des produits non fabriqués par le vendeur, ce dernier n'offre aucune garantie; toutefois, le vendeur va accorder la garantie à l'acheteur reçue du fournisseur de ces produits.

LA GARANTIE QUI PRÉCÈDE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, CONDITION MODALITÉ EXPRESSE OU IMPLICITE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT CONCERNANT LES BIENS FOURNIS AUX PRÉSENTES, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, QUI EST PAR LA PRÉSENTE EXPRESSÉMENT REJETÉE ET EXCLUE. SAUF DANS LA MESURE OÙ LA LOI L'EXIGE, LE SEUL RECOURS DE L'ACHETEUR ET L'OBLIGATION GLOBALE DU VENDEUR EN CAS DE VIOLATION DE L'UNE DES GARANTIES QUI PRÉCÈDE SE LIMITENT À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DU PRODUIT ET DANS TOUS LES CAS SE LIMITENT AU MONTANT PAYÉ PAR L'ACHETEUR POUR LE PRODUIT DÉFECTUEUX. EN AUCUN CAS, LE VENDEUR NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUTE AUTRE FORME DE

DOMMAGE, QU'IL SOIT DIRECT, INDIRECT, LIQUIDÉ, ACCIDENTEL, CONSÉCUTIF, PUNITIF, EXEMPLAIRE OU SPÉCIAL, NOTAMMENT UNE PERTE DE PROFIT, UNE PERTE D'ÉCONOMIES OU DE RECETTES PRÉVUES, UNE PERTE DE REVENU, UNE PERTE PROVENANT D'UNE ENTREPRISE, UNE PERTE DE PRODUCTION, UNE PERTE D'OPPORTUNITÉ OU UNE PERTE DE RÉPUTATION.

Xylem |'zīləm|

- 1) Le tissu conducteur d'une plante qui amène l'eau en provenance des racines.
- 2) Un chef de file mondial dans le domaine de la technologie de l'eau.

Nous sommes une équipe internationale unie pour atteindre un but commun : élaborer des solutions technologiques avancées afin de résoudre les problèmes d'eau auxquels le monde fait face. Mettre au point de nouvelles technologies qui permettront d'améliorer la façon dont l'eau est utilisée, conservée et réutilisée dans le futur est au cœur de nos préoccupations. Nos produits et services transportent, traitent, analysent, surveillent et retournent l'eau dans l'environnement, dans les installations techniques des services publics, industrielles, résidentielles et commerciales. Xylem propose également un portefeuille de pointe en matière de comptage intelligent, de technologies des réseaux, et de solutions d'analyse avancées pour les services de distribution d'eau, d'électricité et de gaz. Dans plus de 150 pays, nous avons une solide relation de longue date avec les clients qui nous connaissent pour notre puissante combinaison de marques de produits de pointe et d'expertise pratique, mettant particulièrement l'accent sur l'élaboration de solutions durables et complètes.

Pour obtenir davantage d'informations sur la manière dont Xylem peut vous aider, veuillez visiter le site Web à l'adresse www.xylem.com



Xylem Inc.
8200 N. Austin Avenue
Morton Grove, IL 60053
Tel: (847) 966-3700
Fax: (847) 965-8379
www.xylem.com/bellgossett

Visitez notre site Web pour la plus récente version de ce document et pour de plus amples informations.

Les instructions originales sont en anglais. Les instructions en d'autres langues sont des traductions des instructions originales.

© 2023 Xylem Inc.

Xylem et Bell & Gossett sont des marques déposées de Xylem Inc. ou l'une de ses filiales. Toutes les autres marques de commerce ou marques déposées appartiennent à leurs propriétaires respectifs.